



Préavis municipal n° 02-2024

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter de CHF 240'000.00 en vue de financer :

- **Le remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux claires dans le secteur Es Veroty à Les Cullayes.**

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 5 mars 2024 dans la salle de Municipalité de la Commune de Servion, dans la composition suivante :

- Claude Pasche
- Christophe Bossel
- Daniel Weisser - Rapporteur

Etaient également présents :

- les deux Municipaux responsables, M. Jérôme Oberson Syndic et M. Olivier Auberson, Municipal, qui nous ont expliqué le projet et répondu à toutes nos questions.
- deux collaborateurs du bureau NPPR de Moudon, auteur du projet, qui ont également répondu à nos diverses questions.

Le projet présenté est la suite logique de celui (09-2023) adopté en décembre 2023 concernant le nouveau collecteur à poser dans la route de Mollie-Margot dans le cadre de la réfection de celle-ci.

Ce nouveau collecteur remplace un collecteur ancien existant en tuyaux béton diamètre 300 mm., insuffisant au niveau de la capacité de transit.

Ce nouvel ouvrage, en tuyaux polypropylène (PP-HM) d'un diamètre extérieur de 630 mm., reliera la route de Mollie-Margot à l'exutoire dans un affluent du ruisseau de la Bressonne, au lieu-dit Es Veroti, via environ 260 m' sous tuyaux et 170 m' de fossé existant réaménagé.

En amont du fossé existant, une nouvelle cunette en béton sera aménagée sur 35 m'. afin de capter l'eau des champs qui s'écoule actuellement sur le chemin.

Les ouvrages d'entrée et de sortie des collecteurs et du fossé seront également adaptés aux nouvelles conditions hydrauliques.

J..

La commission in-corpore estime que ce projet est :

- une obligation au vu du collecteur ancien largement sous-dimensionné pour évacuer les volumes de précipitations actuelles de plus en plus importants et récurrents.
- sur un tracé adéquat, très proche de l'ancien collecteur.
- favorable à la biodiversité sur une grande partie de son tracé.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis n° 02-2024 tel que présenté.

Les membres de la Commission ad hoc :


Claude Pasche


Christophe Bossel


Daniel Weisser
Rapporteur

Servion, le 9 mars 2023